



Ce qui se passe dans le monde L'encouragement à la natalité

L'honorable M. King, premier ministre du Canada, fait bonne impression en Angleterre, il vient d'adresser la parole aux deux Chambres réunies du Parlement britannique, il a reçu une formidable ovation lorsqu'il termina son discours. On peut certes différer d'opinion avec lui sur la manière dont il préside aux destinées du Canada, mais à moins d'être de mauvaise foi ou aveuglé par l'esprit de parti, on doit reconnaître qu'il nous fait honneur lorsqu'il nous représente dans les diverses conférences impériales, celles qui ont eu lieu depuis le début de la guerre surtout. Il vient d'affirmer que l'union et la prospérité du Commonwealth britannique dépendent de la liberté et ne reposent pas sur la force; qu'aussi longtemps que la Grande-Bretagne partagera avec les autres pays de l'Empire britannique l'esprit de liberté, elle n'aura jamais à craindre pour l'unité du Commonwealth.

Il a affirmé de plus que la politique canadienne a pour but primordial le maintien de la fraternelle association des peuples britanniques et américains.

Ce qui frappe le plus dans la thèse qu'il a développée, c'est qu'il est totalement opposé à la formation d'un cabinet de guerre impérial qui se composerait des premiers ministres des pays formant le Commonwealth; il favorise le mode actuel de consultation impériale, qui ne porte aucune atteinte à la liberté des peuples du Commonwealth et ne donne aucune prise aux peuples étrangers d'y voir une tentative pour fermer un bloc fermé.

Il note également que l'effort de guerre canadien est l'effort librement consenti d'un peuple libre.

Cela repose des harangues échevelées de nos petits politiciens dont l'horizon ne dépasse pas le cadre d'une Laurentie à esprit étroit et ultramontain fleurdelisé dont toute l'ambition consiste à "tire-toi de là que je m'y mette".

La session parlementaire provinciale continue son petit bonhomme de chemin, elle devait se terminer, disait-on, cette semaine, puis la veille de l'Ascension, peut-être même aux calendes grecques. On doit se demander pourquoi Québec doit avoir la palme pour la longueur des sessions parlementaires, car, dans les autres provinces, cela dure de quatre à dix semaines au plus, mais ici cela prend quatre mois. Avons-nous tant de mesures législatives à transiger? Ne serait-ce pas plutôt que nos législateurs se croient tenus de faire de longs discours qui, pour la plupart ne sont qu'un ressassement continu des mêmes arguments sur un ton toujours plus ou moins monotone? Cela coûte cher à la province et ne sert aucun but utile.

Prenons, par exemple, les lamentations d'un député caméléon qui proteste parce que sur les cinq directeurs du nouvel Hydro-Québec il y en a deux de langue anglaise; comme les Canadiens-français sont la majorité dans la province, nous devrions en avoir combien? Cinq sur cinq, ou quatre sur cinq? La belle affaire, ce qui intéresse le public, c'est de savoir si les taux exorbitants qu'il payait pour le gaz et l'électricité vont baisser sous un régime de nationalisation. Ce député fut le seul à voter pour sa motion, le côté ministériel votant naturellement en bloc contre, et les opposants aussi, parce qu'elle n'allait pas assez loin. Ces derniers auraient préféré protester contre la nomination des cinq directeurs, ils n'ont pas dit toutefois qu'ils auraient voulu voir prendre la direction de ce système, . . . de leurs créatures, sans doute?

On vient de soumettre à l'Assemblée un bill créant six nouveaux comtés, soit: Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Rivière-du-Loup, Châteauguay et Richelieu. Il est fort possible que ces nouveaux comtés ruraux s'imposent, mais que devient l'Île de Montréal dans cette redistribution? C'est bien ici pourtant qu'est le gros de la population de la province, tout comme c'est Montréal qui en est la vache nourricière. Alors pourquoi ne lui donne-t-on pas la représentation à laquelle elle a droit? Ce serait intéressant de le savoir.

On a également parlé des Allemands qui ont travaillé dans la forêt au cours de l'hiver dernier, ils auraient remplacé, dit-on, de nos "braves" fils de cultivateurs. Pour ceux qui sont un peu au courant des choses, ils savent qu'il y a eu pénurie de main-d'œuvre là comme ailleurs, on a donc engagé des prisonniers de guerre allemands comme cela se pratique dans d'autres provinces. Il y en a même dans certaines usines qui ont des contrats de guerre et ils sont payés le même salaire que nos ouvriers nationaux. Je suis loin d'être sentimentaliste et n'ai guère de sympathie pour nos prisonniers allemands; d'autre part, n'est-il pas préférable qu'ils se rendent utiles plutôt que de tourner en rond dans des camps de concentration?

La conférence du Bureau international du Travail de Philadelphie tire à sa fin, il est trop tôt pour juger du bon travail qui s'y est accompli, mais là comme dans toute autre conférence, des divergences d'opinion assez prononcées se sont manifestées. On a constaté, par exemple, que les représentants des pays qui ont souffert directement de la guerre, dont la population a été affamée, meurtrie, assassinée brutalement, ont manifesté des sentiments de représailles: oeil pour oeil, dent pour dent; on sentait percer la haine et la rancœur contre leurs persécuteurs; tandis que les représentants des pays éloignés du théâtre des hostilités étaient plutôt portés à passer l'éponge sur toutes ces atrocités, c'était évidemment que pour eux le peuple allemand était lui aussi la victime du régime nazi, Hitler est le seul coupable, — un peu aussi les Junkers allemands, la caste militariste, — mais pas le gros peuple, qu'il faudra aider après la guerre à se remettre sur pied et lui permettre sans doute de préparer une nouvelle guerre dans une autre vingtaine d'années. Combien peu ces représentants connaissent la mentalité et l'arrogance allemandes, que ce soit sous le régime de Bismarck, du Kaiser ou de Hitler, elles ne changent pas; le peuple allemand s'est toujours considéré comme la race supérieure qui doit dominer ses voisins immédiats d'abord et le monde entier ensuite, si possible. Il n'a jamais que bien peu connu les horreurs de la guerre dans son pays même, il faut qu'il les connaisse cette fois-ci afin de lui enlever pour toujours sa soif de domination et de rapine.

Personnellement, je regrette l'attitude du représentant ouvrier américain et l'endossement que lui a donné le président de la Fédération Américaine du Travail. Elle diffère totalement de l'attitude qu'avaient prise Sam Gompers et les délégués américains en 1919, lors des réunions de Londres et de Paris qui précéderent la tenue de la Conférence de Berné à laquelle ils refusèrent d'assister parce que les représentants de l'Allemagne et d'autres pays ennemis y avaient été invités et à laquelle ils prirent part. J'ai des raisons de m'en rappeler car j'y assistais comme représentant du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Gagnons la guerre d'abord, et ce sera dur, mais, pour l'amour de Dieu, ne perdons pas encore une fois la Paix par des sensibleries qui ne sont pas de mise. Gardons notre pitié et nos bons sentiments de confraternité pour les millions de victimes de l'agression boche.

SOCIUS.

Grand ralliement des ouvriers et ouvrières des Métiers de l'Imprimerie

C'est dimanche, le 28 mai 1944, à 2 heures de l'après-midi, qu'aura lieu l'assemblée des ouvriers de tous les métiers de l'imprimerie, sous les auspices de la Fédération des Unions internationales des métiers de l'imprimerie, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est (coin Berri).

Tous les ouvriers des métiers de l'imprimerie — hommes, femmes et filles, unionistes et non-unionistes — sont cordialement invités. Venez vous renseigner sur les avantages que vous auriez de faire partie d'une bonne organisation ouvrière.

Voulez-vous améliorer vos conditions de travail? Si oui, ne manquez pas cette assemblée.

Il vous sera démontré que sans l'aide d'une bonne organisation il est impossible pour un ouvrier d'améliorer ses conditions de travail, d'obtenir un salaire raisonnable, en un mot, de vivre comme les ouvriers le méritent.

Quelque ce soient les unions qui lancent l'invitation à tous les ouvriers et ouvrières, ce sont les travailleurs qui profiteront de leur adhésion à l'union de leur métier.

Il nous faut renforcer nos organi-

sations si nous voulons obtenir des succès.

Il y a de l'intérêt de chaque ouvrier des métiers de l'imprimerie d'être présent afin d'être mis au courant de la situation actuelle dans l'industrie de l'imprimerie et de connaître les vrais moyens d'améliorer le sort des imprimeurs.

Une invitation spéciale est faite à tous les ouvriers et ouvrières des métiers de l'imprimerie ainsi qu'à ceux des spécialités.

Les discours seront prononcés en français et en anglais. Des haut-parleurs seront installés dans la salle.

Cette assemblée sera présidée par le confrère J.-E. Gariépy, ex-président de l'Union typographique Jac-Cartier No 145 et actuellement secrétaire-correspondant du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal et Conseiller municipal.

L'embauchage diminue

D'après les statistiques de l'Office de la statistique, à Ottawa, l'embauchage au Canada, au 1er mars, accusait une contraction. Le rapport de 14,383 établissements indiquait un total d'employés de 1,831,310 hommes et femmes, contre 1,844,190 au 1er février, soit une contraction de 07 pour cent. Quant aux salaires payés, ils figuraient à \$59,028,861, en regard de \$58,569,775.

Lisbonne. — Une forte campagne nationale vient de s'ouvrir en Allemagne, dans le but de stimuler de nouveaux mariages qui remplaceront les familles désunies par la guerre et assureront au Reich des naissances de plus en plus nombreuses. La nouvelle est annoncée par les journaux nazis récemment parvenus à Lisbonne.

Des bureaux matrimoniaux récemment établis favorisent, sans rémunération d'aucune sorte, la rencontre des femmes, dont les maris sont sur le champ de bataille, avec des soldats veufs en congé. Ces bureaux encouragent également les femmes célibataires à choisir un compagnon parmi les militaires qui reviennent à la vie civile en raison d'infirmité ou maladie.

D'après le "Der Angriff" de Berlin, journal du front ouvrier, le nombre de soldats enrégistrés est insuffisant à répondre à toutes les femmes désireuses de se marier. Apparemment, les vétérans, manchots, aveugles, etc., s'inquiètent de leur réhabilitation dans la vie civile après la guerre et hésitent à entrer dans la vie matrimoniale. Afin d'obvier à cette indécision, des placards affichés sur les bureaux matrimoniaux et dans les hôpitaux militaires, des conférences et des discussions tenues dans les cliniques de convalescents engagent les jeunes filles à épouser ces vétérans.

Le rationnement des brevages et des denrées s'est un peu relâché en Allemagne, ce qui, croit-on, facilitera plus d'unions conjugales. Si l'on en croit les chiffres donnés par les Nazis, il y eut l'an dernier en Hitlerie, 325,906 mariages, plus que l'on en avait espéré, et, dans la même année, 1,539,841 naissances, soit une augmentation de 4% sur 1942.

Au Canada, du moins à Montréal, on ne semble pas encourager avec un tel enthousiasme les unions conjugales, et partant les naissances, si on en croit les rumeurs courantes, qui affirment que certains propriétaires insèrent dans leurs baux une clause par laquelle leurs locataires s'engagent "à ne pas avoir d'enfants durant leur séjour dans le logement qui leur est loué". C'est incroyable. Si c'est vrai, il y a quelque chose qui ne va pas.

Journal clandestin des jeunes Polonais

Londres. — Dès le berceau, les petits Polonais apprennent la leçon de guerre. Ils s'habituent au silence et au secret au lieu de connaître la gaieté et le babillage; ils savent tôt que le prix de la parole peut être la prison ou même la mort pour eux et leurs parents.

Les petits de Pologne ont leur journal édité par les femmes du mouvement clandestin. Cette feuille, petite, se dissimule aisément mais elle n'a rien des pages comiques que parcourent avec joie nos enfants canadiens.

Le papier ouvre par une prière, celle du petit Polonais qui demande la bravoure, la force et la vaillance du soldat. Les histoires sont celles des enfants Polonais. Il y a aussi le récit de Clapek, le chien d'une escadrille qui a assisté aux raids sur l'Europe.

Un grand débat à la conférence ouvrière

Philadelphie, 9. — Les délégués à la conférence internationale du travail poursuivent un débat animé pour décider si tout le peuple allemand ou seulement les chefs nazis doivent être punis après la victoire alliée.

Les délégués anglais s'opposent à toute décision à cause de l'absence de la Russie et ils soutiennent que l'Union soviétique doit prendre part à la préparation des conditions de paix.

Sir Walter Citrine s'est opposé au projet de venir en aide aux unions ouvrières allemandes. M. Robert Watt, délégué ouvrier américain, affirme que toutes les libertés naissent des unions ouvrières libres et il ajouta: "Je ne puis dire qu'un peuple entier est cruel". M. Watt dit également qu'il a reçu des félicitations de la part de la Fédération américaine du Travail pour son attitude en faveur des unions libres allemandes.

D'autre part, M. Jan Masaryk, premier ministre adjoint de la Tchécoslovaquie a insisté pour que tout le peuple allemand soit forcé de payer pour l'agression nazie.

John Lewis retire sa demande

Washington. — John Lewis a retiré mardi dernier sa demande d'affiliation de l'Union des mineurs à la Fédération américaine du travail en critiquant violemment cette organisation ouvrière ainsi que le New Deal. La plupart des observateurs politiques sont convaincus que Lewis combattrait le New Deal de toutes ses forces cette année mais il ne pourra recevoir l'appui organisé des deux plus grandes organisations ouvrières. En retirant sa demande d'affiliation, Lewis accuse une deuxième défaite dans ses tentatives pour unir les mouvements ouvriers depuis qu'il s'est séparé du président Roosevelt en 1940. Lewis tient le New Deal responsable de ces deux échecs.

Il y a deux ans, Lewis a tenté d'unir l'union des mineurs, le Congrès des organisations industrielles et la Fédération américaine du travail dans un seul mouvement ouvrier mais il n'a reçu aucun appui dans ses démarches. Douze mois plus tard, il demandait l'affiliation de son union des mineurs à la Fédération mais le conseil exécutif de cette organisation a refusé les conditions posées par Lewis qui reste maintenant isolé avec ses mineurs.



ENTENDRE DISTINCTEMENT ET VIVRE DE NOUVEAU !

Ne laissez pas un état de surdité tuer la moitié des plaisirs que la vie peut vous apporter. Suivez la voie que des milliers ont prise; ayez un appareil acoustique.

WESTERN ELECTRIC et entendez plus distinctement. Vivez sans restriction, envisagez l'avenir avec un renouveau de courage et d'énergie. Jouissez du timbre naturel et vibrant que des milliers louangent; entendez mieux des discours même en des endroits bruyants. Venez aujourd'hui et essayez un appareil Western Electric Audiphone par les fabricants de Bell Telephone. Voyez combien il peut vous venir en aide. Démonstration du soir ou à domicile. Aucune obligation. Satisfaction garantie.

Reynolds Earphone Co.
1253 ave. McGill College
Chambre 410 LA. 0594

La réintégration des membres des forces armées dans la vie civile

L'ensemble du programme législatif pour l'après-guerre, dont une partie est déjà en vigueur et une autre partie en cours de discussion au Parlement, au sein du cabinet ou des comités, et même dans le public et parmi les associations intéressées, vise une triple fin. En premier lieu, aider au rétablissement individuel des membres des forces armées (hommes ou femmes) et compenser les inconvénients de leur éloignement temporaire de la vie civile ou de leurs incapacités physiques. Deuxièmement, dresser un plan de restauration du système économique, afin de favoriser l'emploi de toutes les aptitudes et le développement de toutes les ressources nationales. Troisièmement, établir un programme de sécurité sociale comportant l'assurance contre les risques de chômage, de maladie, de vieillesse et contre les charges de famille exceptionnelles. La réadaptation, qui est le premier de ces buts, est aussi le plus urgent pour les anciens soldats. C'est d'ailleurs dans ce domaine que les plans d'après-guerre sont le plus avancés. Le présent numéro des *Renseignements sur les projets d'après-guerre* est consacré aux mesures de réadaptation faisant déjà l'objet d'un texte législatif ou actuellement à l'étude. Les numéros suivants s'occuperont des plans de restauration et des plans de sécurité sociale.

Réadaptation: mesures déjà prises

Des projets s'ébauchèrent dès l'ouverture des hostilités. Le 8 décembre 1939, un comité de démobilisation et de rétablissement fut institué au sein du cabinet. Le 10 août 1940, fut établi, sur les mêmes questions, un comité consultatif comprenant des représentants des principaux ministères intéressés. En outre, le comité spécial de restauration et de rétablissement de la Chambre des communes, institué le 24 mars 1942, et le comité spécial du rétablissement économique du Sénat, institué le 5 mars 1943, se sont occupés des problèmes de réadaptation. A la suite des études

Lois ouvrières et employeurs

J. Gorelik et L. Felsky, de la maison Sterling Furniture Manufacturing Company, 4585 est, rue Ontario, étaient traduits cette semaine devant le juge Edouard Archambault, sous l'accusation d'avoir empêché la formation d'une union ouvrière parmi les employés, qui désiraient s'affilier à la nouvelle union internationale de l'industrie du meuble.

La plainte a été logée en vertu de l'article 161a, de la loi des Relations ouvrières. Les inculpés, représentés par Me Myer Gomeroff, c.r., ont protesté de leur innocence, avec procès fixé au 23 mai. Me Jean Tellier, c.a., représente le ministère public dans cette affaire. La première du genre en Correctionnelle depuis l'adoption des nouvelles lois ouvrières, tant fédérales que provinciales. Les deux employeurs sont libres sur parole, ayant comparu par voie de sommation.

Chez les pâtisseries et confiseurs

Le Local 55 des ouvriers pâtisseries confiseurs a tenu samedi dernier, le 6 mai, une assemblée des plus importantes. La grande majorité des membres s'étaient fait un devoir d'être présents. Des questions d'un intérêt général pour les membres ont été discutées à cette réunion. Il fut décidé au cours de l'assemblée que les membres du local se réuniront dorénavant à tous les premiers samedis du mois.

Le local 55 des pâtisseries et confiseurs est maintenant en bonne et due forme avec le bureau chef de cette union internationale. Les troubles récents qui ont existés entre le bureau chef et le local 55 ont été tirés au clair et sont maintenant réglés et les membres ont par conséquent droit à leurs bénéfices.

Cette assemblée était sous la présidence du confrère C. E. Godin. Les membres du local 55 qui désirent, entre les assemblées, payer leurs contributions sont priés de la faire au secrétaire-financier, le confrère J. H. Baril, 7722 rue Saint-Dominique.

et recommandations de ces comités, diverses lois et ordonnances ont été adoptées, et sont aujourd'hui appliquées par les services armés eux-mêmes, par le ministère des Pensions et de la Santé nationale, par le ministère des Mines et des Ressources et par le ministère du Travail.

Il existe déjà un système de subsides pour la formation technique et universitaire des anciens combattants. D'autres subsides tendent à aider les anciens membres des forces armées au cours de la période de recherche d'emploi ou d'établissement à leur compte. Environ 8,000 subventions de ce genre ont déjà été accordées à des hommes et des femmes démobilisés; plus de 3,000 de ces subventions étaient données pour fins de formation professionnelle. Des prêts, ainsi que des octrois de terre et d'outillage, sont consentis en faveur des anciens combattants aptes à consacrer à la culture ou à l'élevage leur activité totale ou partielle. Des fonctionnaires chargés du bien-être des militaires licenciés, installés dans les principaux centres, assistent les anciens soldats, et, en liaison avec le Service sélectif national s'efforcent de leur trouver des emplois convenables. Les dispositions relatives aux pensions ont été élargies, les sommes payables ont été augmentées, et les motifs donnant droit à des pensions ont été multipliés. Même tendance en ce qui concerne les soins médicaux gratuits, les allocations aux malades hospitalisés et aux personnes à leur charge.

Ces dispositions, entre autres, sont en vigueur pour le bénéfice des hommes et des femmes déjà démobilisés, et sont prêtes pour le jour de la démobilisation générale. Ci-dessous, on trouvera une esquisse des principales dispositions.

Principales dispositions

I. PRIMES DE DEMOBILISATION

1. Une prime de réadaptation, égale à un mois de solde et d'allocation, est payée à tous ceux qui ont servi plus de 183 jours, à l'exception de ceux qui sont démobilisés pour mauvaise conduite.

2. Une prime d'habillement de \$65 est payée à tous à l'exception des officiers et des démobilisés pour mauvaise conduite.

3. Le transport est assuré jusqu'au lieu d'enrôlement ou de résidence.

II. PRIMES DE RETABLISSEMENT

A. Allocations temporaires d'entretien et assistance

Ces primes sont prévues par les ordonnances concernant la réadaptation après le licenciement (administrées par le ministère des Pensions et de la Santé nationale), et par la loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants (administrée par le ministère des Mines et des Ressources).

Les ordonnances concernant la réadaptation prévoient six catégories

d'allocations d'entretien (en plus d'autres modes d'assistance financière), pour les démobilisés des deux sexes, en quête d'un emploi ou désireux de se donner une formation professionnelle. Le taux d'entretien sont les mêmes pour les six catégories, mais la durée et les conditions de paiement varient. Les taux sont actuellement de \$44.20 par mois pour un célibataire, \$62.40 pour une personne mariée, \$12 par mois pour chacun des deux premiers enfants, \$10 par mois pour le troisième enfant, \$8 par mois pour chacun des trois enfants suivants, et jusqu'à \$15 par mois pour un parent à charge. Ces taux (à l'exception des prestations de chômage) peuvent être réduits pour ceux qui disposent d'un autre revenu à l'exception de certaines pensions d'invalidité. Les catégories des allocations d'entretien et d'assistance sont les suivantes:

1. *Prestations de chômage.* Cette prestation est accordée pendant le nombre de semaines voulu pour trouver un emploi approprié ou pour choisir un cours d'étude ou de formation professionnelle. La prestation de chômage est payable à toute personne capable et en état de travailler, mais incapable d'obtenir un emploi lui convenant, à condition toutefois de consentir à suivre un cours d'étude ou de formation professionnelle si les autorités le requièrent. Elle est payable au cours des dix-huit mois suivant le licenciement, et pendant une durée maximum d'un an, ou moins si le service a été plus court. Les allocations de chômage payées aux femmes n'excéderont pas leur taux de solde à l'époque du licenciement. Les femmes mariées que leur mari peut et doit légalement faire vivre ne recevront pas d'indemnités de chômage. Ces prestations ne sont pas payées pendant les neuf premiers jours de chômage, ni pendant toute période pendant laquelle des subsides de réadaptation ou prestations d'assurance-chômage sont reçus. Elles sont réduites à partir du moment que le requérant a eu quinze semaines d'emploi assurable au cours d'une période de douze mois.

2. *Subside pour incapacité temporaire.* Pour ceux qu'une invalidité empêche temporairement d'accepter du travail ou de suivre des cours, le subside est payable pendant un an, ou moins si le service a été plus court. Il peut être versé au cours d'une période d'un an après le licenciement ou après la fin de la guerre, si elle est postérieure au licenciement.

3. *Subside en attendant des revenus.* Pour les cultivateurs attendant des revenus de leur récolte, et pour d'autres personnes attendant des revenus d'une entreprise dans laquelle elles sont engagées pour leur compte, le subside est payable pendant un an, ou moins si le service a été plus court. On peut s'en prévaloir au cours d'une période d'un an après le licenciement ou après la fin de la guerre, si elle est postérieure au licenciement.

4. *Subside pour formation professionnelle.* Pour ceux qui font des études professionnelles en vue de rentrer dans leur emploi ou de trouver un meilleur emploi, le subside est payable pendant un an, ou moins si le service a été plus court, ou pendant une période n'excédant pas la durée du service si, à la fin d'une année d'étude, la personne a besoin d'un entraînement supplémentaire pour se perfectionner en vue d'un emploi. Outre ce subside, l'Etat paie les droits d'inscription et autres frais d'enseignement. Il existe aussi une allocation supplémentaire de subsistance de \$5 par semaine pour les personnes mariées obligées de vivre loin de chez elles pour suivre un cours d'étude. Enfin une allocation pouvant aller jusqu'à \$5 par semaine est accordée à ceux qui vivent chez eux mais sont obligés d'effectuer tous les

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième Jours de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 465, rue Languehette, Est. Président, Paul Fournier, 140 Bligny; secrétaire-correspondant — correspondant-secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tel. LA. 5301; vice-président Onésime Renaud, 909 boulevard St-Laurent, Tel. LA. 8103; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tel. MA. 3731 - 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label which can be had in French or English. The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Forrest; vice-president, C. Appin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Phillip, Room 54, 484 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Ardouin and A. Query; Auditors, J.-A. Richard and H. Collin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS — MEMBERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT COUNCILS OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Edras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier. Exécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien: B. Labelle. Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Elzéar Bernier. Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, N. L'Heureux, secrétaire.
U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2420 Chapleau.
U. L. 1244, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bligny, H. R. Salter, Secretary, 4621 Blvd Décarie, N.11.G.
U. L. 1300, s'assemble tous les 1er et 3e Jours, 4039 ouest, Notre-Dame. H. Martin, secrétaire, 3515 rue Claude Verdun.
U. L. 1375, s'assemble tous les 1er Jours à 198 — 1ère Avenue, Lachine. Harris Daoust, secrétaire, 198 — 1ère Avenue, Lachine.
U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans.
U. L. 1581, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boite Postale 23, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790. Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux. — Headquarters, 1153 St. Denis, Tel. LA. 2593. Officers — Officers: Elphège Beaudoin, président; Victor Trudeau, agent d'affaires; Albert V. Trudeau, agent d'affaires; Alb. Chartier, 1er vice-président; J. S. Parthenais, secrétaire; Alb. Brodeur, trésorier; Joseph Barbucci, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les mercredis soirs à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3146 Dorion; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1804 Cadilliac; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKeercher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tel. CH. 6511, résidence, CL. 7125; sentinelle, Phyllis Leclair, 1368 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif, s'assemble les 2e et 4e Jours du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 3957; secrétaire, Jos. Beaugard, 1588 rue Beaudry.

Les arts de la Mode



M. J. LEWIS, directeur

POURQUOI ALLER A NEW-YORK

Vous pouvez apprendre à Montréal, le dessin **PRATIQUE** des robes. Entraînement spécial pour la confection. **COURS SPECIAUX DE CROQUIS.** Jour et soir. Permis provincial. Diplôme reconnu accordé.

Ecrivez ou venez consulter Madame Juliette TREMBLAY, styliste réputée.

THE MAURICE DRESS DESIGNING STUDIO

1117 Ste-Catherine O. MA. 2341

jours, pour aller suivre leur cours d'étude, un déplacement plus onéreux que le simple transport ordinaire.

Le subside pour formation professionnelle peut être versé au cours d'une période d'un an après le licenciement ou après la fin de la guerre, si elle est postérieure au licenciement. Ainsi, une personne licenciée pendant la guerre peut prendre un emploi temporaire de guerre et pourra encore, pendant un an après la fin de la guerre, faire valoir ses droits aux subsides pour formation professionnelle (ou subsides prévus aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus).

Les subsides pour formation professionnelle peuvent aussi être versés aux marins de la marine marchande canadienne qui reçoivent des pensions d'invalidité et que leur invalidité empêche de suivre leur ancienne occupation principale.

5. *Subside pour études universitaires.* Pour ceux qui avaient commencé de suivre des cours universitaires ou avaient été admis à l'Université avant leur enrôlement,

ou qui peuvent être admis dans les 15 mois suivant leur licenciement, le subside est payable pendant une durée égale au service de guerre de la personne, mois pour mois. Si les résultats obtenus par l'étudiant le justifient, et si l'université le recommande, le subside peut être prolongé jusqu'à l'obtention du diplôme. Outre ce subside, l'Etat paie les droits d'inscription et autres frais d'enseignement.

7. *Paiement des cours par correspondance.* L'Etat paie, pendant une période indéfinie, les cours par correspondance approuvés, suivis par les personnes qui subissent un traitement d'hôpital consécutif à leur service de guerre. Pour les personnes qui suivent des cours par correspondance approuvés tout en étant employés, l'Etat paie ces cours lorsqu'ils sont nécessaires à la réadaptation, directement reliés à l'occupation de l'élève, et ne peuvent être suivis autrement que par correspondance, jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas le subside de formation professionnelle qui aurait été payable autrement.

8. *Prestations d'assurance-chômage.* L'Ordonnance concernant la réadaptation décreta que ceux qui ont été membres des services armés à une époque quelconque après le 1er juillet 1941 (date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-chômage) ont droit, lorsqu'ils ont passé 15 semaines dans un emploi assurable au cours des 12 mois suivant leur licenciement, aux mêmes prestations, sous le régime de la Loi, que s'ils avaient été dans un emploi civil assurable depuis le 1er juillet 1941 ou depuis leur incorporation dans les forces armées. L'Etat paie toutes les contributions pour leur compte à partir du 1er juillet 1941, ou à partir de la date de leur enrôlement si elle est postérieure au 1er juillet 1941, jusqu'à date du licenciement. Les prestations d'assurance-chômage peuvent être réduites en proportion des prestations de chômage déjà payées.

B. Etablissement sur des terres; aide aux cultivateurs et aux pêcheurs

La Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants accorde une aide financière aux membres des forces armées qui ont servi sur un théâtre de guerre ou ont servi pendant douze mois ou touchent une pension d'invalidité, ainsi qu'aux marins de la marine marchande qui touchent une pension d'invalidité, pour les aider à devenir propriétaires d'habitations rurales, de fermes et d'un outillage de travail. Elle prévoit trois genres d'établissement:

- (a) Exploitation agricole normale pour ceux qui possèdent l'expérience pratique;
- (b) Petit bien-fonds, comprenant une habitation rurale et une petite superficie de terre voisine d'un lieu d'emploi;
- (c) Petit bien-fonds combiné avec la pêche commerciale, en comprenant l'outillage de pêche, une habitation et un lopin de terre pour ceux qui ont l'expérience de la pêche commerciale.

La Loi prévoit des prêts jusqu'à concurrence de \$6,000 dont \$4,800 constituent le maximum pour la terre et les bâtiments, et \$1,200 le maximum pour les animaux de ferme et pour les instruments de culture ou de pêche. (Dans le cas des petits biens-fonds voisins de l'emploi dans un bourg ou une ville, l'outillage nécessaire à l'exploitation agricole sera probablement beaucoup moins considérable que pour une occupation agricole continue, et ne dépassera pas ordinairement \$500 ou \$600.) L'ancien combattant fait un paiement comptant de 10% du coût de la terre et des bâtiments, mais aucun paiement comptant sur les animaux de ferme et pour l'outillage. Il s'engage à rembourser seulement les deux tiers du coût de la terre et des bâtiments (par versements mensuels, sur une période n'excédant pas 25 ans, avec intérêt à 3 1/2%, les paiements annuels n'excédant pas \$195 par an). La dette maximum que l'ancien combattant peut assumer est de \$3,200. Lorsque les conditions du contrat ont été remplies pendant dix ans, l'ancien combattant a droit à la remise gratuite du tiers du coût de la terre et des bâtiments, moins son versement initial de 10%, et du coût intégral des animaux de ferme et de l'outillage.

La Loi accorde en outre une aide financière aux anciens combattants qui possèdent une entreprise agricole et qui désirent amortir des hypothèques, effectuer des améliorations, ou acheter des animaux de ferme et des instruments agricoles. L'ancien combattant peut emprunter jusqu'à \$3,200 (si cette somme n'excède pas 60% de la valeur de la terre) pour amortir une hypothèque, ou jusqu'à \$2,500 (si cette somme n'excède pas 50% de la valeur de la terre) pour acheter des animaux de ferme et des instruments. Ces prêts sont remboursables sur une période de 25 ans, à 3 1/2%.

III. PLACEMENT

1. *Préférence.*
(a) La Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils décreta que tout membre licencié

des forces armées et du Corps des pompiers (civils) canadiens, et tout marin de la marine marchande peut, dans les trois mois suivant son licenciement, au Canada ou dans les quatre mois suivant son licenciement à l'étranger, demander sa réintégration à son ancien employeur. L'employeur est obligé de lui donner de l'emploi dans des conditions aussi favorables, y compris les droits d'ancienneté et les droits à la pension, que celles qui auraient été applicables si l'emploi n'avait pas été interrompu par le service de guerre. Ceci ne s'applique pas aux hommes dont les services ont été loués pour remplacer un employé qui s'était enrôlé, si l'ancien employé a été réintégré; la règle ne s'applique pas non plus si l'ancien combattant est physiquement ou mentalement incapable d'exécuter le travail disponible.

(b) La Loi du Service civil accorde une préférence aux anciens combattants de la guerre actuelle.

(c) La préférence aux anciens combattants est également stipulée dans les contrats de guerre accordés par l'Etat à l'industrie privée.

2. *Service de placement et d'ajustement.* Le ministère des Pensions et de la Santé nationale a nommé des officiers d'assistance sociale, dans les principaux centres du Canada, pour aider les anciens combattants à résoudre leurs problèmes de réadaptation. Ces fonctionnaires aident à trouver des emplois, par l'intermédiaire du Service sélectif national. Ils sont assistés dans leur tâche par des comités de citoyens, institués dans la plupart des centres. Un service spécialisé collabore avec les hôpitaux du ministère pour choisir et exécuter les programmes de réadaptation en faveur des anciens combattants les plus gravement invalidés.

IV. PENSIONS

Des pensions sont payables pour ceux qui ont servi sur un théâtre de guerre, pour toute invalidité (ou aggravation d'invalidité) ou décès survenu pendant la période de service à cette période. Des pensions sont payables, pour ceux qui n'ont pas servi sur un théâtre de guerre, pour toute invalidité (ou aggravation d'invalidité) ou décès dû ou directement imputé au service militaire. Des avocats sont chargés d'aider les candidats à présenter leurs réclamations. Pour l'invalidité complète, la pension annuelle pour tous les grades jusqu'à celui de lieutenant (Armée) inclus, et pour les grades correspondants dans la marine et l'aviation, est de \$900 par année pour l'homme (ou la femme), \$300 pour l'épouse, \$180 pour le premier enfant, \$144 pour le deuxième enfant et \$120 pour chacun des autres enfants. Pour les officiers de grade supérieur, les taux sont plus élevés, mais la pension pour l'épouse et pour les enfants reste la même. La pension pour les veuves de militaires de tous grades jusqu'à celui de lieutenant (Armée) inclus et des grades correspondants dans la marine et dans l'aviation est de \$720 par an, avec les mêmes allocations pour les enfants. Pour les officiers de grade supérieur, les taux sont plus élevés, mais la pension pour l'épouse et pour les enfants reste la même. Les taux pour les orphelins sont le double des taux accordés pour les enfants ayant un parent ou leurs deux parents. Les pensions pour invalidité partielle sont évaluées en pourcentage des taux pour invalidité complète. Des dispositions spéciales sont prises pour adapter les invalides à des emplois convenables. Les invalides pensionnés qui suivent un apprentissage professionnel ou des cours universitaires reçoivent leur pension, plus une fraction des subventions de formation professionnelle payables aux non pensionnés, ce qui leur fait un total supérieur à celui des non pensionnés.

V. TRAITEMENT MEDICAL

Le traitement et l'hospitalisation gratuits sont assurés aux anciens combattants, pour toute maladie qui les rend nécessaires, si le traitement commence dans les douze mois suivant le licenciement. Des allocations spéciales d'hôpital, pour eux et pour les personnes à leur charge,

EXAMEN de la VUE
par J.-L. Phoenix, O. D.
OPTOMETRISTE-OPTICIEN
diplômé de l'Université
AU SALON D'OPTIQUE
Chez O. ST-JEAN LTEE
Téléphone: AM. 2121

O. St-Jean
BIJOUTIERS DIAMANTAIRES

Un seul magasin à Montréal:
1215 est, rue Sainte-Catherine

sont payables dans les dix-huit mois suivant le licenciement, pendant un an, ou pendant moins longtemps si le service a duré moins longtemps. Les taux sont les mêmes que pour les allocations d'entretien prévues par les ordonnances de rétablissement, et peuvent être réduits si le bénéficiaire a d'autres sources de revenu.

Ceux dont le traitement est continué sans interruption depuis la date du licenciement reçoivent le traitement et l'hospitalisation gratuits aussi longtemps qu'il est nécessaire, et une allocation spéciale égale à la solde et aux allocations pour charges de famille prévues pour le grade (mais n'excédant pas la solde et les allocations prévues pour le grade de lieutenant dans l'Armée) pendant un an, ou pendant moins longtemps si le service a duré moins longtemps.

Le traitement et l'hospitalisation gratuits sont fournis en tous temps pour toute maladie guérissable (à peu d'exceptions près) aux pensionnés et aux autres personnes qui ont servi sur un théâtre de guerre et qui ne peuvent pas se procurer un traitement de quelque autre source. Dans ce cas, les allocations d'hôpital peuvent être payées au lieu des pensions.

Autres mesures actuellement à l'étude

Les mesures de réadaptation que nous avons décrites ne sont pas considérées comme complètes. Le discours du Trône prononcé à l'ouverture du Parlement, le 27 janvier 1944, annonçait la présentation au Parlement d'une mesure accordant des primes à tous ceux qui ont servi dans les forces armées, et aussi des mesures destinées à compléter le subside actuel de réadaptation.

Depuis cette date, le Gouvernement a fait savoir qu'il examine si les taux des subsides accordés pour la formation professionnelle sont suffisants. En outre, l'un des sous-comités du Comité consultatif sur la démobilisation et le rétablissement étudie le projet d'avancer des capitaux à tous les anciens combattants désireux de s'établir à leur compte.

Un changement dans l'administration de la réadaptation est aussi prévu. Le 17 avril 1944, le premier ministre a introduit à la Chambre des Communes un projet de loi prévoyant la création d'un ministère des affaires concernant les anciens combattants. Le nouveau ministère assumera les fonctions relatives à la réadaptation actuellement assumées par le ministère des Pensions et de la Santé nationale et du ministère des Mines et des Ressources, l'administration de la Loi sur des terres destinées aux anciens combattants. Les autres fonctions du ministère des Pensions et de la Santé nationale passeront à un nouveau ministère du Bien-Etre social.

COUR SUPERIEURE

Province de Québec,
District de Montréal,
No. 22920.
ANNETTE COMTOIS, de la cité de Montréal, épouse commune en biens dudit Elias Noisieux,
Demanderesse
vs.
ELIAS NOISEUX, des cité et district de Montréal,
Défendeur
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.
Montréal, le 2ième jour de mai 1944.
T. DEPATIE,
Député-Procureur.
19-20

Faites corriger les pincements de nerfs dans votre épine dorsale, et vous vous maintiendrez en santé.



LA CHIROPRAQUE
ajoutera de la vie à vos années et des années à votre vie.

CHIROPATICIEN
Diplômé de Palmer

5443, rue Saint-Denis — Tél.: HArbour 7524

Laurent Hurtubise

Tél. AMherst 2562

J. - B. BERGERON
DIRECTEUR DE FUNERAILLES

Salons Mortuaires des plus Modernes

4228, Papineau. Vis-à-vis l'église Immaculée-Conception

OPTICIAN OPTOMETRIST

LEWIS FREEDLANDER
EYES EXAMINED FITTED GLASSES

4009 St. Lawrence Blvd. PL. 3735

Examen de la Vue Lunettes — Réparations YO. 4014 Eyes Tested Glasses Fitted


A. GINGRAS, O.D.
OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST

des Employés de Tramways Division Ouest Visiteur aux Ecoles for Montreal Tramways Employees, West Division Eye Inspector for Schools

4222 Wellington VERDUN coin GALT corner

MAISON WALTERS INC.
Ladies' Ready-to-Wear — Furriers
Confection pour dames — Fourrures
Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses
We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux

1224 St. Catherine Street East Tel. FRontenac 7360



J.H. Breton
Teinturier & Nettoyeur

2461, rue des Carrières, Montréal CRescent 4167

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province. Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franco, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest

Téléphone : LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montreal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive : J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R.-M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franco, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West

Telephone : LANcaster 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal

La renaissance des corporations

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux problèmes de l'après-guerre et à qui on parle souvent du corporatisme comme un correctif nécessaire dans un monde nouveau, nous livrons les quelques considérations suivantes tirées d'une série de cours sur le corporatisme donnée à l'Université de Montréal par M. Louis Marlio.

M. Marlio, dans son cours de lundi dernier expliqua les causes de la renaissance imprévue des corporations.

"Comment", dit-il, "cela s'est-il fait et d'où vient cette renaissance d'un système, disparu avec la Révolution française, après avoir régi pendant plus de six siècles toute l'économie de l'Europe ?

"La première cause est l'incertitude de l'opinion publique sur la valeur pratique et morale du système capitaliste, aussi bien que sur celle des autres systèmes que l'on a proposés pour prendre sa place, à savoir le système communiste, l'économie dirigée. Il y a ensuite l'enseignement de l'Eglise catholique qui ne prétend imposer aucun système économique, mais seulement les conditions de justice sociale, satisfaites par un système acceptable. Enfin, la mystique totalitaire qui voit dans l'organisation de l'industrie un moyen pratique pour intégrer dans l'Etat toutes les forces vives de la nation, et POUR DETRUIRE, EN MEME TEMPS, LA LIBERTE SYNDICALE, considérée comme SON ADVERSAIRE LE PLUS REDOUTABLE."

Cette opinion ne semble pas être celle d'un adversaire du corporatisme, car M. Marlio, un Européen, est probablement venu conférer au Canada en faveur de ce système dont on dit tant de bien dans certains milieux qui veulent s'en servir probablement dans le même but que le fit Mussolini, pour dominer complètement toutes les activités économiques de la nation. Le processus pourrait être le même, à quelque chose près, que celui de l'Italie, mais dans le domaine économique au lieu d'être dans le domaine politique. Et, comme chez nous tout finit par une chanson, ou par un discours, il est probable que tout le système ne tarderait pas à être accaparé par la politique, qui compte les meilleurs "discoureurs". Et alors, gare aux unions ouvrières et aux syndicats, fussent-ils nationaux et catholiques ! Il est indubitable que nous comptons un grand nombre de dictateurs en puissance et qui ne demandent pas mieux que de mettre la main sur les organisations ouvrières.

Voyons maintenant, selon M. Marlio, l'histoire de la corporation fasciste, qu'il divise en trois périodes : la première, de 1925 à 1936, que l'on pourrait appeler le corporatisme sans corporation, où Mussolini crée seulement le cadre dans lequel pourront se développer ces organismes nouveaux ; la deuxième, de 1934 (??) à 1939, qui correspond à la création des corporations sur un plan très vaste, à la réalisation du monopole du de 1934 (?) à 1939, qui correspond à la création des corporations par l'Etat fasciste ; enfin, la troisième, où Mussolini crée la Chambre des faisceaux et des corporations. L'évolution est terminée ; l'Etat a absorbé la corporation et, grâce à elle, il s'est débarrassé des syndicats ouvriers et du parlement."

L'oeuvre étant terminée, le dictateur (économique ou politique) rejette l'outil qui l'a aidé à l'établir, car il n'en a plus besoin pour dominer.

Qui nous dit qu'au Canada, et partout ailleurs, la même chose ne se produira pas, en suivant un processus analogue ?

Les unions ouvrières et les syndicats étant disparus ou tombés sous la férule d'un dictateur quelconque, rien ne nous garantit que notre gouvernement ne se servirait pas de ces corporations pour réformer notre système politique de façon à ne laisser subsister qu'un seul parti qui mettrait en coupe réglée toutes les classes de la société.

Il nous paraît impossible que nous fassions un retour aux corporations, car nous croyons que jamais le fleuve ne remonte à sa source. Elles ont pu rendre de grands services durant leurs six siècles de régence sur l'économie de l'Europe. Si la Révolution a amené leur disparition, c'est qu'au cours des siècles s'étaient développés des vices qui demandaient leur disparition. Alors pourquoi, aujourd'hui, vouloir ressusciter des morts ?

Plus Jamais de Souci
pour la femme qui possède un

CALENDRIER
DE MATERNITE

pour connaître en toute sécurité ses jours de "FECONDITE" et ses jours de "STERILITE".
Envoyé franco sur réception de \$1.00.
119 OUEST, MONT-ROYAL, Tél. LA. 6694.

APPROUVE
par les
AUTORITES
RELIGIEUSES
et
MEDICALES

Les Orioles de
Baltimore dans un
programme double
dimanche

Alphonse Thomas et ses Orioles de Baltimore qui occupent la 2ème position dans le circuit Shaughnessy seront dimanche les hôtes des Royaux, dans un programme double qui débutera à 2 heures. Ce sera la première visite du club de l'état de Maryland à Montréal, cette saison. Les deux clubs joueront une importante série de 5 joutes en 4 jours. Thomas est une figure très intéressante de la ligue Internationale. Il possède une foule d'amis dans la métropole et il est un des gérants les plus populaires de l'Internationale.

Les Royaux, lors de leur première incursion à Baltimore ne purent malheureusement jouer qu'une joute.



M. HECTOR RACINE, président des Royaux de Montréal, l'un des plus grands sportsmen du pays qui se dévoue sans compter pour doter la Métropole d'un club de champions.

qu'ils gagnèrent en 12 manches. L'on se rappelle que Stan Andrews, le meilleur receveur que le club de M. Racine ait eu depuis nombre d'années, avait donné la victoire aux Montréalais en cognant un circuit, un double et 2 simples en 6 voyages au bâton. John Gabbard, le sensationnel jeune droitier du clan de Bruno Betzel, était venu à la rescousse des Sunkel. Codde et Angelino et avait lancé magnifiquement pour remporter le gain.

Les Royaux présentent actuellement une équipe de cogneurs en plus d'être très rapides à courir les buts. Stan Andrews est sans contredit le meilleur receveur du circuit, Eddie Stevens, le formidable et puissant premier but continue d'afficher une tenue remarquable, tant sur la défensive que sur l'offensive, Barney Koch est tout simplement brillant et versatile au 2ème but. Gene Mauch est rapide et précis à l'arrêt-court, et Morris Aderholt continue de mener le club au bâton.

Le champ extérieur avec Cummings, Durrett, Chipple et Corriden, est formidable au bâton, et Walter Chipple, le champ centre des Royaux nous rappelle Jimmy Ripple au champ. Les lanceurs avec Sunkel, Gabbard, Collins, Weaver, Zachary, Sanner et Travis sont maintenant en grande forme et d'ici quelque temps, Betzel aura le meilleur groupe de lanceurs de la ligue.

Il est fort probable que les Dodgers de Brooklyn nous enverront quelques jours, un arrêt-court et quelques lanceurs d'ici à la date du 15 juin, alors qu'ils devront se départir de leur surplus de joueurs.

Si la température se maintient au beau, dimanche, une foule-record est attendue.

Assemblée des Typos, Local 145

Le 6 mai, l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 eut une très belle assemblée, sous la présidence du président Georges Laverdure. Plusieurs questions d'une très grande importance ont été présentées à l'assemblée, entre autres celle de la nomination de deux délégués au congrès annuel de l'Union Typographique Internationale, qui aura lieu à Grand Rapids, Michigan, à partir du 19 août prochain. Les confrères Georges Laverdure, président, et C.-E. Chalifour, secrétaire, furent élus délégués et les substituts sont les confrères J.-W. Blaquière et Henri Richard.

Plusieurs nouveaux candidats furent admis et initiés.

On a annoncé qu'une grande assemblée de tous les ouvriers de l'industrie de l'imprimerie serait tenue, sous les auspices de la Fédération des Unions internationales des métiers de l'imprimerie, dimanche, le 28 mai prochain, à la salle de l'Assistance Publique. Les organisateurs de ce ralliement espèrent que leur appel sera entendu de tous les ouvriers et ouvrières employés dans cette industrie.

L'heureux gagnant du prix de présence est le confrère Adrien Marcoux.

Un vote de condoléances fut pris debout et le silence observé durant deux minutes en signe de deuil à

l'égard des confrères de l'Union dans la tristesse, savoir : Hygin Pagé, pour la perte de sa mère; Georges Parent, pour la mort de son épouse; à la famille du confrère Louis-Napoléon Boyer, pensionnaire, décédé durant le mois; Henri Lalonde, pour la perte de son père; Ulric Laporte, pour la mort de son père.

Tél. CHerrier 7986

Rés. 1851, Fullum

A. RACICOT
MENUISIER

Spécialité : BOITES EN BOIS
DE TOUTES SORTES

1920, Fullum (en arrière)
MONTREAL

JOS. OLIVIER
AMIANTE - ASBESTOS

DU. 3853

Rés.: DUpont 6593

3779, Henri-Julien, Montréal

Pour vos travaux de peintures ainsi que vos planchers
de bois franc, consultez

THEO. LAMARRE

Expert en peinture et planchers — Linoléum ciré

3047, MERCIER, MONTREAL

Tél. CL. 6364

La Cie d'Auvents MILLER Awning Co.

Toile d'auvents, Auvents, Tentes, Sacs, Marquises,
Tarpaulins, Paniers de toile

Awning Cloth, Awnings, Tents, Bags, Canopies

Tarpaulins, Canvas baskets

Plateau 8866

911 Notre Dame W., MONTREAL

Demandez notre...

PATE DE FOIE GRAS

(En boîte et à la livre)

J.-A. BRUNET, Fabricant

8637, rue Drolet — DUpont 5641 — MONTREAL

Résidence : 8635, RUE DROLET

Calumet 2030

GERARD BRUNELLE

GENERAL MANAGER

THE ELECTRIC & GAS WELDING CO., LIMITED

5701 Denormandie

MONTREAL

Marquette 9331

ALEX. JULIEN, prop

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL



MONUMENTS

funéraires

en granit canadien

Votre choix entre 500 modèles artistiques en fameux granit "Silver" inusable; rose, rouge, noir ou sur commande au prix du fabricant.

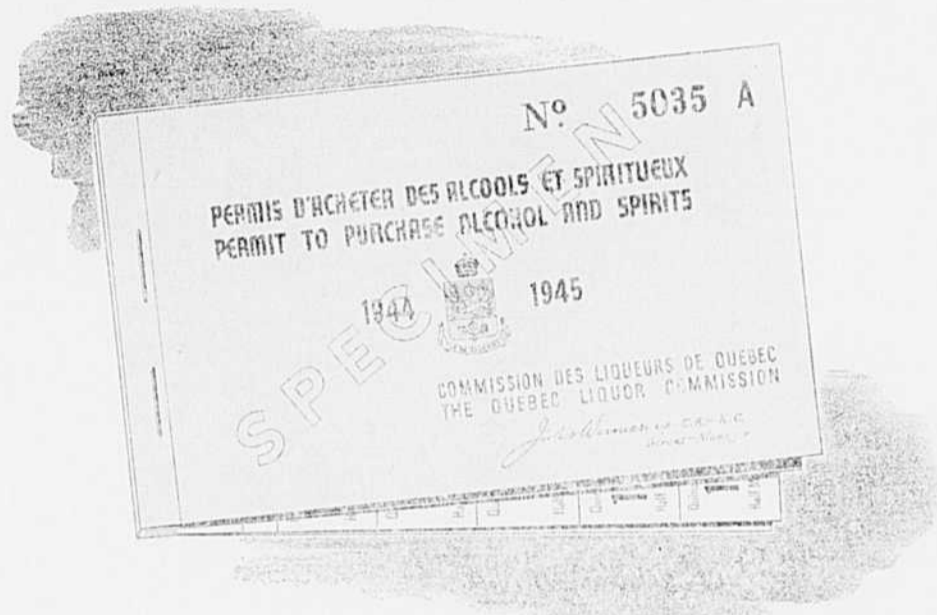
SILVER GRANITE CO., Ltd.

CHerrier 2676

2331 Provençal (près Dufresne)



ON DOIT MAINTENANT AVOIR UN NOUVEAU PERMIS



*Pour acheter de l'alcool et des spiritueux, on doit
maintenant produire un nouveau permis*

OUÛ SE PROCURER UN PERMIS

Toute personne de 20 ans ou plus peut obtenir un permis d'achat d'alcool et de spiritueux à n'importe quel magasin de la Commission des liqueurs de Québec, au bureau principal de Montréal (905, rue De Lorimier) ou à celui de Québec (coin des rues Dalhousie et St-André).

PROCÉDÉ

Pour se procurer un permis, on doit présenter son certificat d'inscription nationale.

Ce certificat est ensuite oblitéré d'un petit signe en forme de losange. Cette marque sur le certificat d'inscription nationale signifie que son détenteur est possesseur d'un permis de la Commission des liqueurs de Québec. La personne qui demande un permis doit apposer sa signature sur chacune des deux formules à l'intérieur du carnet. Ces formules constituent pour le détenteur l'autorisation que donne la Commission des liqueurs d'acheter de l'alcool et des spiritueux en même temps qu'elles sont pour la Commission la déclaration officielle de l'âge du possesseur du permis. L'une de ces formules demeure dans le permis tandis que l'autre copie est gardée au bureau de la Commission des Liqueurs de Québec pour fins de contrôle.

Les permis sont gratuits pour les résidents de la province de Québec ainsi que pour les membres des forces armées du Canada, de quelque partie du pays qu'ils soient.

Le nouveau permis autorise l'achat de la même quantité d'alcool et de spiritueux que le précédent, soit 40 onces par quinze jours. On n'émet un permis qu'au nom de la personne qui le demande et ce permis est personnel. En conséquence, le mari ne pourra plus se procurer un permis au nom de son épouse ou inversement.

On confisquera tout permis obtenu sous de fausses représentations ainsi que ceux utilisés par d'autres personnes que celles au nom desquelles ils auront été émis.

PERMIS TEMPORAIRES POUR LES ÉTRANGERS

Les civils qui n'habitent pas la province de Québec et les militaires qui ne font pas partie des forces armées du Canada pourront obtenir un permis temporaire, aux conditions suivantes:

- 1 — ils devront prouver leur identité d'une manière satisfaisante;
- 2 — le permis temporaire, émis au coût de \$1.00, est valide pour une période de deux mois;
- 3 — en tout temps après l'expiration des deux mois, il pourra être renouvelé pour la même période et au coût additionnel de \$1.00. Cependant, il faudra, au préalable, remplir une formule de "demande de renouvellement", placée à dessein à l'intérieur du permis.

Les détenteurs d'un permis temporaire seront assujettis aux mêmes conditions que les résidents de la province de Québec.

Ce permis autorise l'achat d'une quantité d'alcool et de spiritueux de 26 onces par mois.

COMMANDES PAR LA POSTE

Les personnes qui sont éloignées des centres de distribution de la Commission des liqueurs de Québec et qui sont obligées d'adresser leurs commandes par la poste devront obtenir leur permis aux endroits où ils font ordinairement affaires en envoyant au préalable leur carte d'inscription nationale pour qu'elle soit oblitérée.

Lors d'une commande ils devront expédier leur permis qui leur sera ensuite retourné avec la marchandise, après que le nombre de coupons requis aura été soit perforé, soit détaché.

La Commission des liqueurs de Québec demande instamment à chacun d'utiliser son permis avec loyauté, pour ses besoins. Elle sollicite également la collaboration de tous, en vue de réduire les achats au minimum.

Publiée par la

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

Resurrecting Europe's Trade Unions

From HERBERT TRACEY of the British Trades Union Congress

Measures are now being taken by Britain's Trades Union Congress to assist the European trade unions to re-establish their organisations in liberated territory.

Two representatives of the T.U.C. have been appointed to go to Italy to confer with the Italian trade unionists now free to resume their union activities. They are: Will Lawther, president of the Mineworkers' Federation, and Harry Harrison, Chief Industrial Officer of the National Union of General and Municipal Workers, both members of the T.U.C.'s General Council. They will make contact not only with the Italian trade union leaders, but with the official Allied Administration in the liberated parts of Italy.

The object of their visit is to associate organised labour in Britain with the work that has to be done in the liberated territories to re-establish the institutions of free citizenship. They will report back to the T.U.C. on the progress that has been made in this great enterprise, and they will be able to tell the Italian workers of the plans that are being made on the initiative of Britain's trade unions to rebuild the international working class movement.

Already Italian trade unionists have begun to rebuild their unions. At the beginning of this year delegates representing the Italian railwaymen from all parts of the Peninsula freed from the Nazi invader have held their first Congress and have reconstituted the Railwaymen's Union. The Italian National Union of Railwaymen, in its rebirth, is reinforced by many old trade union stalwarts recently released from Fascist jails. Thousands of younger men have joined the Union, and the delegates at its Congress could claim to represent at least 20,000 railwaymen who were rapidly forming branches of the Union — while some delegates came with mandates from groups of railwaymen who have not yet even formed themselves into a union branch.

Right Of Free Association

The first of four resolutions adopted at the first conference of

the Italian Railwaymen's Union, affirmed the principle that the new organisation should be formed on the pre-Fascist pattern, that it shall be a free and voluntary association of the railway workers, independent of the State, and of all political or religious associations; but that the new Union would immediately demonstrate the spirit of trade union solidarity by affiliating with the International Transportworkers' Federation and link up with the General Federation of Labour in Italy as soon as that body is reconstituted.

Britain's T.U.C. has undertaken to give financial assistance and every kind of technical help it can render in the rebuilding of the trade unions in Italy and other liberated countries on the Continent. Britain's trade unions are responding generously to an appeal that has just been made by the T.U.C. for an International Reconstruction Fund. Immediately after the appeal went out contributions of £1,000 came from the Amalgamated Engineering Union, another £1,000 from the National Union of Distributive and Allied Workers, £750 from the Woodworkers' Union, and £250 from the Boot and Shoe Operatives' organisation. When Executives of other unions have had the opportunity to consider the purpose of this Fund will they undoubtedly respond with equal generosity.

Britain's Union Assist

Leaders of European labour can now begin to reap the reward of their foresight and courage in preserving their international relations when war came. When the Nazis advanced, in the early days of the war, many members of unions in Norway, Holland, Belgium, France, Poland, Czechoslovakia, Greece, and even Denmark, escaped to Britain, and their administrative officials immediately made contact with Britain's unions, and arranged to carry on their union work, each under the wing of a British sister union.

For instance, the various seamen's unions from the Continental countries linked themselves with the British Union of Seamen and with

the International Transportworkers' Federation which had transferred its bureau and most of its administrative staff from Amsterdam. The general secretary of the British Seamen's Union became president of the collective organisation of the continental seamen's unions and helped them to co-ordinate their activities. With this assistance they were able to preserve the continuity of their organisations and will return to their own countries with a nucleus administrative staff and some financial resources as soon as their territory, or any part of it, should be liberated.

Another aspect of international solidarity which has impressed Britain's trade unionists is the establishment of rest-break homes. Funds derived from recent contributions of American labour and earmarked for the provision of welfare facilities for Britain's workers, have been spent on setting-up these rest-break homes. A rest-break may be defined as a preventive measure to avoid illness and breakdown of industrial workers suffering from the effects of cumulative fatigue.

Three Weeks' Rest

Holiday homes and convalescent institutions are not new; but the rest-break home is an innovation made possible by a contribution of £25,000 from the American workers specifically for this aspect of industrial welfare. The rest-break homes, of which there are now more than half a dozen, have already been opened at seaside places or in country surrounding some of the big industrial towns; they provide mainly, but not exclusively, for working women and girls. Between fifty or sixty workers from 120 factories are taken into a rest-break home for two or three weeks, where they live under ideal conditions with all the necessary medical care, and free from organised activities, rules and regulations.

Emphasis is laid upon the clear distinction between the rest-breaks, which are purely preventive and precautionary interludes in the routine of work, and ordinary holidays or post-illness convalescence in hostels and institutions. The organisers of the rest-break homes want to see them made a permanent feature of post-war industry. Through the generosity of the American workers, in contributing the necessary funds, the idea has gone beyond the experimental stage. Testimony is available, not only to prove that the health of individual workers has been improved, but that they go back to their jobs with greater keenness and a higher standard of morale.

The Union Label is the big link in labor unity.

This Union Label



Is the best guarantee that Bakery and Confectionery products are Union Made — continue to

Demand Union Made Products!

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT LORNE EDWARD SOUVA, Trustee, of the City and District of Montreal, residing therein at 1433 Bishop Street, will apply to the Parliament of Canada at the present Session, or the next thereof for a Bill of Divorce from his wife, DAME ANNE O'NEILL, on the grounds of adultery and desertion.

DATED AT MONTREAL, in the Province of Quebec, this 3rd day of April, 1944.

REUBEN SPECTOR, Solicitor for Applicant, Suite 904, 414 St. James Street West, Montreal, Quebec.



Before you blame your telephone...

CHECK THIS DISTANCE

Engineers designed the mouth-piece of your telephone to give best results at one-quarter of an inch from the lips. When your lips are farther away than this, your voice is transmitted less strongly... less clearly.

Failure to remember these simple facts accounts for the great majority of "trouble" reports.

Help avoid needless service check-ups, and at the same time let those you talk to hear you without strain. Just remember: Talk clearly, normally, directly into the telephone, with your lips just one-quarter of an inch from the mouthpiece.

On Active Service



Giving Wings to Words



Smoking while you talk may cause distorted reception. It also prevents your holding the mouthpiece directly in front of the lips.



If you need to reach across your desk as you talk, continue to hold the telephone in correct position, close to the lips.



A wall set can't come to you; stand or sit so that your lips are directly in front of and close to the mouth-piece. Don't "talk across" it.



For clear, noise-free transmission, always keep your desk telephone upright — not at or near the horizontal position.

FRontenac 8161

Salons Mortuaires modernes

ARTHUR LANDRY Enrg.

GEORGES GODIN, seul propriétaire

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

Service d'ambulances

518 & 528 rue Rachel Est.

MONTREAL

Buanderie-IMPERIAL-Laundry & SUPPLY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FALKIRK 1179
1471, RUE PARTHENAIS

Call FALKIRK 1179
1471 PARTHENAIS STREET



6821, ST-HUBERT

DOLLARD 1142

- Remplissons prescriptions d'oculistes
- Lunettes, lorgnons et réparations

J.-A. RACETTE

Opticien d'ordonnances licencié

BUREAU: Tous les jours — 10 a.m. à 9 p.m.
Excepté lundi et jeudi, jusqu'à 8 p.m.

6528 St-Denis

Tél. CA. 9572

Respect Democracy!

By RUTH TAYLOR

Father Wilfrid Parsons brought out an interesting thought recently which expresses a great deal of what is wrong in our attitude toward government. He said that we are too apt to treat legislation as a sports event, that a bill may be carefully and thoughtfully worked out and brought before Congress but when the vote is taken the headlines read, "Such and such a side won."

This is a strong indictment. Is legislation to be a battle of wits — or a genuine effort to bring to pass a law for the betterment of all the people? Must there be a winner and a loser in government? Or is this a government of the people, by the people and for the people?

We must be more dignified in our concept of public life. We must make it not a sports event where the cleverest is the best, but a career in which a man does the best he can. We need to treat with as much respect the oath of office as we do the physicians' oath.

Have you heard the surprise with which foreigners greet many of our "democratic" vitriolic attacks upon those in authority. It starts with surprise but then it turns into a sort of derision, asking, "Is THIS democracy?" If you would understand why they feel this way, read the legislative news in your morning paper, critically, not with amused tolerance.

Only as we take seriously our duties as citizens, prayerfully, earnestly seeking out the best men for the job, regardless of the party or the creed to which they belong, then dignifying them with respect and expecting of them due recognition of the responsibility they owe — not to the voters who elected them, but to all the people of the United States and Canada — only as we act this way can we properly dignify the democratic process.

Let us show what we really mean by a government of the people, by the people. Let us stop thinking of it as a race or a glorified advertising competition and treat our government as we would have outsiders consider it. If WE don't respect the democratic process, we can't expect our world neighbors to do so.

Government Post-War Planning

The Reconstruction Bill Evidence of the Government's Determination to Provide Post-War Employment. — Mr. King's Splendid And Instructive Address on the Government's Intentions.

By BERNARD ROSE, K.C.

One of the most instructive discussions which has taken place this session was that which followed the introduction of the resolution concerning the establishing of a "Department of Reconstruction" with authority to formulate and coordinate reconstruction plans and carry out such plans during a certain number of years following the cessation of hostilities.

The Prime Minister, who is at all times intensely interested in measures making for social welfare, spoke upon the resolution. His address was one that showed how deeply concerned he is in all that affects the employment and rehabilitation of the great army of demobilized members of the forces and employees in war factories. It was quite evident that he had given the subject a great deal of serious thought. As one of the world's outstanding economists and social philosophers as well as a practical statesman of unrivalled experience, he appreciates that anything done by the government, alone or in co-operation with industry and labor, must be of a constructive nature. Such projects as the government may initiate, alone or in co-operation with other interests, must provide employment that will be productive in the sense that it will serve not only to create employment but cater to national need or the improvement of one or more services.

Canada already enjoys a well deserved reputation because of the foresight shown by its government in looking well ahead. The steps that were promptly taken following the outbreak of war to protect the consumer against inflation and bring about a degree of stabilization reduced to very small proportions what otherwise would have become serious problems. As circumstances necessitated, steps were taken to meet not only the requirements of the armed forces at home and abroad, but also those of the population at home. When we look back, we have every reason to feel satisfied that no government could have in any way accomplished more in organizing the armed forces for land, air, and sea attacks as well as equipping war plants to produce munitions and war supplies. That post-war problems would constitute one of the most serious concerns of the government is evidenced by the purport of the resolution. As the Prime Minister in his opening remarks stated:

"The problem of reconstruction will involve the re-employment of nearly two million Canadians now in the armed forces, the merchant navy or war industry. Employment must be productive and must contribute to a rising standard of living. The great industrial plant created for war purposes must be transformed to meet peace time demands in Canada or abroad."

To meet peace time needs in Canada and abroad will require as active, as careful, and efficient an organization as that for war purposes. Those who will be in need of jobs cannot wait. War has demonstrated that we have the resources, the workers, and the technical personnel. Through the instrumentality of the Department of Reconstruction in immediate and intimate contact with other departments and able to enlist the co-operation of the foremost industrial executives and leaders of labor, there should be no undue lag between the organizing of plants for peace production and the providing of jobs for those who depend upon them for a livelihood.

As Mr. King pointed out:

"Moreover, the problem is so large that at the end of hostilities it will be so urgent, that some special agency is necessary to see that plans are made and action is being taken in all the varied fields in which action will be required if we are to achieve and maintain the full employment and full production which are essential to secure the prosperity and welfare of our people"

Nothing will do more to maintain stability as well as purchasing power than the establishing of agencies that will create employment. Where men and women are employed and receiving a fair remuneration they will not be as easily influenced by the elements that ordinarily seek to capitalize unemployment and discontent to their own personal or party advantage. It has been emphasized by more than one writer on the conditions that prevailed in Germany and Italy before the war that the dictators pointed to the inability of the democracies to provide employment as evidence of their weakness and industrial inferiority compared with the totalitarian states.

Canada can undoubtedly be made a happy and prosperous land for the millions who inhabit it, and the engaged in useful activities as well as those who, adaptable and assimilable, look to it as a haven of peace and opportunity.

Insurance against unemployment is after all a palliative. It is employment that keeps men and women contented and makes for national prosperity and greatness. Nothing will so much contribute to the generating of a feeling of hope and cheerfulness as the certainty that the government will in the exercise of its powers, and with the assistance of industry and labor, do all that is humanly possible and its resources permit to create profitable productive employment. We have been told that one hundred million dollars a week is necessary to provide for the compensation to those in the armed forces and the

workers employed in the factories. The workers can therefore properly suggest that if one hundred million dollars a week can be spent for purely destructive purposes, the same amount can and should be expended in creating employment that will provide for all the needs of the whole people as well as take advantage of such markets as will be available immediately the war ceases.

It is indeed fortunate that at this stage in our history the head of the government is so eminently qualified not only to suggest but to advise, and with the aid of his colleagues, carry out plans for that "full employment and full production which are essential to secure the prosperity and welfare of our people." Mr. King gave the House the definition of industry. As set out in measure, it —

"includes merchandising, manufacturing, trading, engineering, construction or building operations, the operation of public utilities, transportation and the production of all natural products including the products of farms, forests, mines and fisheries, and also any other undertaking by any person including His Majesty in right of Canada or of any province involving the employment of persons during reconstruction."

These many activities both private and public, when set in motion will provide employment more abundantly than at any time in the peace time history of this great country.

The men and women in the forces will undoubtedly read with considerable pleasure that passage in his address in which he stated:

"I realize however, as honourable members will, that we owe everything to the men who are fighting at the front, and among our obligations one of the greatest, I think, is to give those men, in the fullest measure possible, the assurance that we are thinking of them while they are fighting our battles and that we are making provision for them when they return, which will help to ensure better conditions than they have hitherto known."

Every Canadian will concur in the sentiments contained in this quotation. The men and women who showed a readiness to undergo any hardship and make any sacrifice required in order to overthrow the brutal totalitarian powers are entitled to everything that a grateful government and people can give them. We must in no circumstances permit a recurrence of the conditions and situation that prevailed after the last war, when thousands of men who had loyally served were unable to obtain employment and compelled to subsist upon public or private doles. Everything that government and patriotic citizenship associated with government can do must be done to avoid a depression which caused such misery to thousands of decent law-abiding citizens and compelled thousands of young people to leave their homes and wander from city to city in search of employment.

With his characteristic courtesy Mr. King, in his closing remarks, expressed his appreciation of the attitude of the members of the House towards the resolution before it and he thanked them for the support given the principle "of the establishment of a new department of government specially concerned with reconstruction."

While it is true that the battle is not yet won and a great many sacrifices have still to be made and thousands of valuable lives will be lost, it is satisfactory to know that for those who will be spared to come back to the land for which their comrades gave their lives, that the government conscious of its responsibilities and interpreting the wishes of the nation has made preparation to reestablish and reemploy members of the armed forces and the hundreds of thousands of discharged war workers dependent on their labor or skill for a livelihood.

PALACE

T H E A T R E

When war is over... Will you remember ME?

NONE SHALL ESCAPE

with MARSHA HUNT
ALEXANDER KNOX
HENRY TRAVERS

CAPITOL

T H E A T R E

"This is a true story!"

THE SULLIVANS

with ANNE BAXTER
THOMAS MITCHELL

Added Feature

Swing Out the Blues

PRINCESS

T H E A T R E

MARGARET SULLIVAN

ANN SOTHERN in

'CRY HAVOC'

Added Feature

Find the Blackmailer

LOEW'S

T H E A T R E

Second Week!

SPENCER TRACY

IRENE DUNN in

"A GUY NAMED JOE"

with VAN JOHNSON
WARD BOND

MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes

Tél. L'Ancester 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS

(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs floraux

Escompte de 10% aux membres des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

VIENNA GRILL CAFE

INCORPORATED

1964 rue Ste-Catherine Est
Montréal

SAVE
THAT YOU
MAY LEND

G. LAPIERRE

HA. 8830

LIGHT AND HEAVY

20

CONTRACT CARTAGE

TRUCKS

CAMIONNAGE AU CONTRAT

20

LEGER ET LOURD

CAMIONS

4139 St-Dominique

H. DUBE AUTO WHEEL REPAIR

Established 23 years

"Call for the King of Wheels"

Auto Wheel Repairs and Straightening

CALL MA. 4031 or drop in

STANLEY GARAGE
1200 STANLEY STREET
(Between St. Catherine and Dorchester)

"Appelez le Roi des Roues"

Réparations de Roues et Redressage

Appelez MA. 4031 ou venez au

GARAGE STANLEY
1200 RUE STANLEY
(Entre Sainte-Catherine et Dorchester)



N'oubliez pas Maman LE 14 MAI

En effet...



Ce sera bientôt la Fête des Mères, la fête de celles qui ont su se dévouer et qui se dévouent inlassablement pour chacun de nous et qui contribuent encore à l'effort de guerre de mille et une façons.

Notre reconnaissance ne doit pas se limiter simplement à l'expression verbale de notre amour pour elles mais aussi par un souvenir tangible de cette affection, souvenir qu'elles conserveront précieusement en mémoire de ce beau jour de fête.

Que chacun de nous contribue à rendre ce jour mémorable pour elle, chacun selon ses moyens. Afin de faciliter notre choix, jetons un coup d'oeil sur quelques-unes de ces

Suggestions

GANTS DE TOILETTE en superbe cabrakid mince et souple, bleu marine ou noir avec fines décorations de broderie sur la main ou au poignet \$2.95

COLLETS BLANCS en très belle dentelle légère pour rajeunir toutes vos toilettes du printemps ou d'été. Encolures rondes, carrées ou en pointe \$1.95

SACOCHE DE PAILLE, une importation de Nassau, Iles Bahamas. Travaillées avec soin dans une paille superbe, enjolivées de fleurs exotiques . . . \$2.95 à \$8.95

JUPONS COMBINAISON pratiques en taffetas ou en jersey choisis, dans le blanc, noir ou rose thé. Encolure ronde. Toutes les tailles \$1.39 à \$2.25

ENSEMBLES DE BAIN vraiment superbes dans une magnifique chenille très fournie avec dessins choisis dans des teintes assorties. Deux morceaux \$6.50

NAPPES BLANCHES DAMASSEES dans la plus belle toile importée. Superbes dessins damassés. Toutes les grandeurs au choix, à prix variés . . . \$5.50 à \$17.50

MONTRES DE LAPELLE toutes mignonnes, jaune ou rose dans les marques Packard ou Geneva, garanties de 17 pierres. Un vrai bijou \$27.50 à \$47.50

COFFRET "MOLINARD" en beau noyer contenant une poudre, un parfum, un savon et une eau de Cologne dans de délicieuses essences au choix \$5.75 à \$7.00

MAGNIFIQUES TABLIERS de fantaisie en organdi uni ou en fin broadcloth de haute qualité enjolivé des plus attrayants imprimés de teintes assorties . . . 69c à \$1.19

SACS A MAIN DE LUXE en très beau cuir pressé, pig-tex, buffalo, alligator ou soie cordée dans toutes les nouvelles couleurs du printemps \$5.95

JOLIES FLEURS ARTIFICIELLES en toile ou en papier merveilleusement travaillées dans toutes les sortes et les teintes imaginables. Chacune . . . 29c à \$1.25

GILETS DE LIT en magnifique satin piqué rose thé qui constituent un cadeau toujours grandement apprécié. Petites, moyennes et grandes tailles \$4.95

ROBES D'INTERIEUR en splendide soie imprimée de grandes fleurs rouge, bleu poudre ou turquoise. Garniture de poche dans toutes les tailles \$5.95

ENSEMBLES DE SERVIETTES DE BAIN de la fameuse marque Cannon. Une grande serviette de bain, une serviette d'invité et une débarbouillette . . . \$2.75

CHEMINS DE TABLE de toute beauté, comprenant 5 morceaux de grandeurs assorties. Délicate dentelle ombrée ou guipure très riche \$2.50 à \$15.00

COFFRET "MAIS OUI" contenant une Eau Parfumée et un parfum de Bourjois. Le tout, présenté dans un joli coffret idéal pour cette occasion \$3.00

COFFRET "DENTELLE NOIRE", un produit de Mireille de Paris, contenant une poudre de bain, une eau de toilette, un parfum et un démaquillant. Spécial à \$5.00

JOLIS COLLIERS de grosses perles satin pour compléter les toilettes du printemps. Choix de blanc, bleu, rouge ou ambré. Une nouveauté \$2.50

COFFRET DE BEAUTE "BARBARA GOULD" contenant un traitement miniature complet pour un essai généreux de ces fameux produits . . \$1.75



J.-E. CADIEUX, président - J.-C. AUBRY, sec.-trés.
1480 AVENUE MONT-ROYAL EST 1490
 PRES FABRE *Falkirk 3541

MOUCHOIRS de FANTAISIE en fine toile, crêpe ou soie de qualité choisie et finement enjolivés de dentelle, broderie ou d'ourlets dentelés 39c à \$3.69